



Décision n° 40/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame MOREAU Pascale, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des locaux et des espaces verts, pour une durée de 6 mois soit du 07/02/2025 au 06/08/2025,
- Madame BOURGES Annick, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 06/02/2025 au 05/06/2025,
- Monsieur TREUTHARD Christopher, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 07/02/2025 au 06/06/2025,
- Messieurs GUIMBRETIERE Frédéric et COULIBALY Oumar, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 01/03/2025 au 30/06/2025,

Fait à Jonzac
Le **06 FEV. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON